

# ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

## Service de l'état civil

---

### Formalités à remplir après la déclaration de décès

#### Administrations et instances à informer :

- **Caisse de maladie**

- \* une copie intégrale de l'acte de décès
- \* factures acquittées qui donneront droit à un remboursement d'une part des frais (1.085,20 €)

- **Caisse de décès**, si le défunt/la défunte y était affilié(e)

- \* une copie intégrale de l'acte de décès

- **Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste**, si le défunt/la défunte y était affilié(e)

- \* une copie intégrale de l'acte de décès

Adresse postale :

- **Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste**

L-2971 Luxembourg

Tél. : 49 94 45 - 1

Guichets : 49, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:45 à 11:45 et de 13:00 à 17:00

- **Caisse(s) de Pension(s)**

- \* une copie intégrale de l'acte de décès
- \* une copie intégrale de l'acte de mariage, établie après le décès, si le conjoint a droit à une pension de survie

Adresses postales :

- **Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP)**

L-2096 Luxembourg

Tél. : 22 41 41 - 1

Guichets : I A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:15 à 13:00 et de 14:00 à 16:15

ou

Guichets : 125, route d'Esch, L-2977 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:00 à 16:15

- **Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés Communaux**

B.P. 328, L-2013 Luxembourg

Tél. : 45 02 01 - 1

Guichets : 20 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- **Administration du Personnel de l'Etat**

B.P. 1204, L-1012 Luxembourg

Tél. : 2478 - 2478

Guichets : 63, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- **Entraide Médicale des CFL**

B.P. 1803, L-1018 Luxembourg

Tél. : 49 90 - 3416

Guichets : 15 place de la Gare, L-1616 Luxembourg

- **Fonds National de Solidarité**, si la défunte était bénéficiaire du forfait d'éducation (Mammerent)

\* une copie intégrale de l'acte de décès

Adresse postale :

- **Fonds National de Solidarité**

B.P. 2411, L-1024 Luxembourg

Tél. : 49 10 81 - 1

Guichets : 8 – 10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:30 à 11:30

- **Employeur du défunt/de la défunte**

\* une copie intégrale de l'acte de décès

- **Employeur de tous ceux bénéficiant d'un congé extraordinaire**

\* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

Pour info :

- 3 jours de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du premier degré (conjoint, parents, enfants)
- 1 jour de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du deuxième degré

- **Etablissement scolaire** des enfants respectivement petits-enfants

\* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

- **Compagnie d'assurances**, si assurance-vie

\* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

- **Instituts bancaires** et éventuellement CCPL

\* une copie intégrale de l'acte de décès

\* un acte de notoriété établi par un notaire

- **Notaire**, si un testament a été fait

\* une copie intégrale de l'acte de décès

- **Société Nationale de Contrôle Technique**, si le défunt/la défunte était propriétaire d'un véhicule immatriculé à son nom

\* une copie intégrale de l'acte de décès

\* un acte de notoriété établi par un notaire

- **Consulat ou Ambassade**, s'il s'agit d'un ressortissant étranger

\* une copie intégrale de l'acte de décès

\* un extrait de l'acte de décès international, formule C

\* passeport et/ou carte d'identité

# Formalités pour la déclaration de succession

**La déclaration de succession est à présenter, dans un délai de 6 mois, à :**

**Administration de l'Enregistrement et des Domaines**

B.P. 244, L-4003 Esch-sur-Alzette

Tél. : 247 80800

Guichets : 33-35, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette

Heures d'ouverture : de 08:30 à 12:00 et de 14:00 à 16:00

**en ajoutant les documents suivants :**

\* une copie intégrale de l'acte de décès

\* un extrait cadastral, à demander à :

**Administration du Cadastre & Topographie**

B.P. 1761, L-1017 Luxembourg

Tél. : 247 54400

Guichets : 54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 09:00 à 15:00

\* un acte notarié, en cas de contrat de mariage